

<p style="text-align: center;">Résolution du Comité de Filière Petite Enfance sur les annonces relatives à la qualité d'accueil</p>
--

Cette résolution a été adoptée par le bureau du Comité de filière petite enfance le 13 juillet 2023.

Le bureau du Comité de filière annonce que chacun des groupes de travail sera saisi des propositions du Ministre relatives à la qualité d'accueil dans les modes d'accueil du jeune enfant qui font suite notamment au rapport IGAS sur lequel le bureau a donné un [avis le 15 mai 2023](#).

Le bureau du comité de filière comprend que les annonces qui auraient du être faites à Nancy, ville de sa Présidente, aient été remplacées par une communication écrite du Ministre la veille du rendez-vous.

Le bureau du Comité de filière Petite Enfance s'étonne que ces annonces aient d'abord eu lieu par voie de presse 48 heures avant la réunion prévue et appelle le Ministre à venir détailler ce plan au plus vite devant l'Assemblée plénière du Comité de filière Petite Enfance

Le bureau du Comité de filière rappelle que le Comité de filière Petite Enfance est composé des représentants des professionnels de la petite enfance exerçant dans tous les modes d'accueil et de représentants des gestionnaires, des familles et des collectivités locales.

Du fait de sa composition, ce comité travaille, émet des recommandations et des avis, de manière collective, critique, constructive et – grâce à la Présidente – consensuelle au bénéfice in fine des jeunes enfants, de leurs familles et des professionnels qui les accueillent.

Le bureau du Comité de Filière souhaiterait à l'avenir et autant que faire se peut être informé en amont lors d'annonces aussi importantes comme ce fut le cas pour le rapport IGAS.

Le bureau du Comité de Filière Petite Enfance souligne l'ampleur des annonces faites et se tient d'ores et déjà prêt pour travailler collectivement sur le contenu et la mise en œuvre opérationnelle de celles-ci.